**EPU 37**

**27 janvier 2021**

**Recommandations du Canada pour l’EPU de Sao Tomé-et-Principe**

Je vous remercie Madame la Présidente.

Le Canada accueille favorablement les mesures positives prises par São Tomé et Príncipe pour ratifier les principaux instruments relatifs aux droits de la personne et lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le sexe et la violence envers les enfants.

Le Canada recommande à Sao Tomé-et-Principe :

1. D’éduquer le public, les forces de l’ordre et la magistrature aux droits juridiques des femmes, surtout dans les cas de viol et de violence familiale.
2. Mettre pleinement en œuvre le programme gouvernemental de réforme de la justice afin d'améliorer les lacunes institutionnelles et réglementaires identifiées du système judiciaire.
3. De réviser le Code du travail de Sao Tomé-et-Principe afin qu’il s’harmonise pleinement avec les lois internationales et faire respecter l’interdiction du travail des enfants dans les secteurs informels, agricoles et familial.

Le Canada demeure toutefois préoccupé par les rapports faisant état de nombreux cas de violence familiale ainsi que de la réticence des victimes à intenter des poursuites en raison des coûts et du manque de foi dans le système de justice. Nous insistons sur l’importance d’accroître la sensibilisation à la violence sexuelle et fondée sur le sexe, dont la violence familiale.

Avec l’augmentation du secteur agricole informel, surtout dans l’industrie de cacao, nous sommes préoccupés par les conditions de travail, plus particulièrement par le travail des enfants.